

UNEP/GCSS.XI/3



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
20 novembre 2009

Français
Original : Anglais

**Onzième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum
ministériel mondial sur l'environnement**

Bali (Indonésie), 24-26 février 2010
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Nouvelles questions de politique générale : l'environnement dans le
système multilatéral**

**Amélioration de la coordination au sein du système
des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion
de l'environnement : mise en œuvre du mémorandum d'accord
révisé entre le Programme des Nations Unies pour le développement
et le Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Rapport du Directeur exécutif

Sommaire

Le présent rapport est soumis au Conseil d'administration en vertu du paragraphe 35 de sa décision 25/1 VI en date du 20 février 2009, dans laquelle il priait le Directeur exécutif de lui présenter, à sa prochaine session extraordinaire, un rapport d'activité sur l'application du mémorandum d'accord révisé entre le PNUD et le PNUE. Le rapport inclut également la contribution du PNUE aux directives de programmation des Nations Unies et sa participation directe, avec le système des Nations Unies, au niveau du pays, à ce qui est connu sous le nom d'initiative « Unis dans l'action ».

Le présent rapport apporte également, au sujet de l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, des informations utiles sur la demande, adressée par le Conseil, dans la même décision, au Directeur exécutif afin qu'il invite le Groupe de la gestion de l'environnement à promouvoir la coopération au sein du système des Nations Unies pour aider les Etats membres à mettre en œuvre le programme international en matière d'environnement, y compris en envisageant des approches conjointes pour relever les défis environnementaux revêtant une importance à l'échelle du système.

* UNEP/GCSS.XI/1.

I. Décision proposée

1. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être envisager d'adopter une décision ainsi conçue :

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 25/1 VI en date du 20 février 2009 sur l'amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, y compris le Groupe de la gestion de l'environnement,

Accueillant avec satisfaction le rapport d'activité du Groupe de la gestion de l'environnement, présenté par le Directeur exécutif¹, et les progrès accomplis par le Groupe pour faciliter la coopération au sein du système des Nations Unies afin d'aider les Etats membres à appliquer le programme international en matière d'environnement,

1. *Prend note* du rapport susmentionné du Directeur exécutif sur la mise en œuvre du mémorandum d'accord révisé entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui inclut la contribution à l'initiative connue sous le nom de « Unis dans l'action »;

2. *Encourage* le Groupe de la gestion de l'environnement à poursuivre sa coopération, notamment en travaillant avec le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses organes subsidiaires pour améliorer la durabilité des pratiques de gestion au sein du système des Nations Unies et la cohérence dans la programmation des activités environnementales, notamment pour introduire systématiquement les préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels et une plus grande cohérence dans la prise en compte systématique des considérations environnementales dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau du pays.

¹

UNEP/GCSS.XI/3.

II. Mise en œuvre du mémorandum d'accord révisé entre le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement

2. Le mémorandum d'accord révisé entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a été signé en décembre 2008. Il marque un progrès considérable par rapport au mémorandum d'accord antérieur, car sa visée est une coopération plus profonde entre les deux organismes, notamment par la programmation commune. Le mémorandum révisé va tout à fait dans le sens de la réforme des Nations Unies et offre le cadre tout indiqué, pour le PNUE et le PNUD, pour manifester leur attachement à cette réforme. Son objet est d'encourager une collaboration approfondie compatible avec le mandat et les avantages comparatifs des deux organismes. Il comprend des chapitres sur les services administratifs, sur les services d'appui remboursables et sur la mise en œuvre du programme. Les paragraphes sur l'administration traitent de questions telles que le recouvrement des coûts et la fourniture de locaux à usage de bureaux. Les paragraphes portant sur la programmation indiquent notamment que les domaines d'une coopération de fond et les méthodes grâce auxquelles cette coopération sera réalisée seront élaborés par un groupe de travail commun.

3. Le mémorandum d'accord affirme que parmi ces domaines de coopération peuvent figurer le changement climatique, l'Initiative-Environnement menée conjointement par le PNUD et le PNUE et d'autres entreprises environnementales telles que l'application du Programme Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités, les accords multilatéraux sur l'environnement et les autres accords visant à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

4. L'existence d'une coopération importante sur tout un ensemble de projets et d'activités entre le PNUD et le PNUE n'est pas nouvelle. Le récent projet d'inventaire des coopérations entre le PNUD et le PNUE indique clairement le grand nombre de projets et d'activités sur lesquels le PNUD et le PNUE coopèrent. Mais il est reconnu que la cohérence programmatique de cette coopération est insuffisante, tant pour ce qui est du mandat de chacun des organismes que de leurs avantages comparatifs.

5. Les deux organismes se sont récemment mis d'accord sur la voie à suivre pour mettre en œuvre le mémorandum d'accord révisé. A ce propos, le groupe de travail commun mentionné au paragraphe 4.4 du mémorandum d'accord sera créé et rendu opérationnel. En outre, les deux organismes se sont mis d'accord sur leur coopération dans le domaine du changement climatique. Les principaux domaines d'intervention seront la création de capacités pour l'adaptation au changement climatique et le Partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (UN-REDD), appliqué conjointement par le PNUD, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La prise en compte systématique des questions d'environnement, qui est une priorité pour les deux organismes, est un autre domaine où la coopération devrait être approfondie. La coopération entre les bureaux régionaux du PNUE et du PNUD, par le canal des équipes des directeurs régionaux des Nations Unies, sera également prioritaire.

6. Dans l'ensemble, le PNUE s'est activement employé à renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies au niveau du pays et il contribue aux directives de programmation des Nations Unies ainsi qu'à une intervention directe avec le système des Nations Unies au niveau du pays. Le PNUE participe depuis 2007 au processus connu sous le nom de « Unis dans l'action » et son travail à cet égard comprend trois principaux éléments :

- a) Création de capacités au PNUE par la formation à la programmation des Nations Unies par pays et au renforcement de la capacité des bureaux régionaux d'agir au niveau du pays;
- b) Intervention directe avec les équipes des directeurs régionaux des Nations Unies et avec les équipes de pays des Nations Unies pour élaborer les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) dans les huit pays pilotes pour l'expérience « Unis dans l'action » et dans plus de 30 pays, pour examiner leur plan-cadre en 2008 et 2009 :
 - i) Participation aux groupes de travail thématiques interinstitutions au niveau du pays et à la rédaction de la matrice de résultats figurant dans son plan-cadre. Le PNUE préside ou copréside le groupe de travail thématique de l'équipe de pays des Nations Unies sur l'environnement en Albanie, en Chine, en Indonésie, au Myanmar et au Rwanda. Le PNUE a également intégré l'initiative « économie

verte » dans le plan-cadre de l'Azerbaïdjan, celui du Cambodge et celui de la Chine;

- ii) Fourniture de données et d'informations environnementales pour renforcer l'analyse par les Nations Unies des principales questions de développement, par exemple au Cambodge, en Chine, en Haïti, en Indonésie, aux Maldives, au Myanmar, en République populaire démocratique de Corée, au Rwanda et en Uruguay;
- iii) Participation à 14 programmes communs sur les 17 programmes approuvés au titre du guichet « environnement et changement climatique » du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
- iv) Contribution à la réalisation de plusieurs des résultats du Plan-cadre, par exemple l'intégration du changement climatique dans les politiques nationales, l'élaboration d'un plan pour l'application au Brésil de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et la mise à jour, au Cap-Vert, de la législation de l'environnement;
- v) Organisation de cours de formation sur la durabilité environnementale à l'intention du personnel des Nations Unies en Chine et en Indonésie;
- vi) Réalisation d'initiatives de promotion menées conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies, par exemple le festival de film DeVerVerde qui couvre l'environnement et la diversité culturelle et qui s'est déroulé dans 30 villes uruguayennes, touchant environ 10 000 personnes, notamment des écoliers citadins et ruraux;

c) Elaborer des instruments et dégager des ressources pour aider les équipes de pays des Nations Unies à introduire systématiquement la durabilité environnementale dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre, en coopération avec l'Ecole des cadres des Nations Unies et d'autres organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le PNUE copréside l'équipe spéciale de ce Groupe sur la durabilité environnementale et le changement climatique, qui a produit une note d'orientation sur l'introduction systématique de la durabilité environnementale dans les bilans communs de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, note qui a été adoptée en octobre 2009 par le Groupe des Nations Unies pour le développement. L'équipe spéciale a également élaboré une note d'orientation sur le changement climatique à l'intention des équipes de pays des Nations Unies. Ces deux notes soulignent la nécessité de tenir compte des accords multilatéraux sur l'environnement dans la programmation des Nations Unies par pays.

7. La participation du PNUE aux bilans communs de pays et au plan-cadre est étroitement liée à l'action de l'Initiative Pauvreté et Environnement commune au PNUD et au PNUE, étant donné que tous les aspects de la viabilité environnementale intégrés dans les stratégies de réduction de la pauvreté retentissent sur le Plan-cadre.

III. Rapport du Groupe de la gestion de l'environnement

8. Par sa décision 25/1 VI du 20 février 2009, le Conseil d'administration du PNUE s'est félicité des efforts déployés par le Groupe de la gestion de l'environnement en vue de promouvoir la coopération entre les organismes des Nations Unies sur les activités dans le domaine de l'environnement². Le Conseil a prié le Directeur exécutif d'inviter le Groupe à promouvoir la coopération au sein du système des Nations Unies s'agissant des activités dans le domaine de l'environnement pour aider les Etats Membres à appliquer le programme international en matière d'environnement.

9. Le Directeur exécutif travaille avec plusieurs membres du Groupe pour répondre à l'attente et à la demande du Conseil. Ce travail inclut pour la première fois un accord sur un plan de travail pour les 12 prochains mois. Ce plan est organisé en fonction de quatre domaines de travail : la coopération générale, les questions de gestion durable, les questions de programme et les questions

² Ce faisant, il a expressément mentionné le regain d'attention portée aux processus environnementaux des trois conventions de Rio et a donné son appui à l'idée que le système des Nations Unies devait se rapprocher de la « neutralité climatique », sur le plan décennal et le cadre global pour améliorer la réalisation de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et la formulation des cibles pour la diversité biologique après 2010.

opérationnelles³. Les réalisations et le travail prévu du Groupe sont analysés plus bas en fonction des réalisations attendues du plan de travail approuvé. Ce travail est d'intérêt pour les trois thèmes du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement : « gouvernance internationale de l'environnement et développement durable », « économie verte » et « diversité biologique et écosystème ».

A. Renforcement de la coopération entre les membres du Groupe dans la définition d'un programme d'action commun, l'exécution d'initiatives conjointes et l'établissement de rapports d'activité

10. Les membres du Groupe travaillent ensemble pour établir un programme d'action commun, repérer les questions nouvelles et réaliser les initiatives conjointes et établir des rapports d'activité. La quinzième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement a été accueillie par le Programme des Nations Unies pour le développement lors de la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, à New York, le 23 septembre 2009. La réunion était coprésidée par M. Achim Steiner, Directeur exécutif du PNUE et Président du Groupe, et par Mme Helen Clark, Administratrice du PNUD. La réunion, qui a comporté une phase technique et une phase « hauts fonctionnaires », a réuni des représentants de 27 organisations membres. Les hauts fonctionnaires ont examiné un ordre du jour établi conformément aux consultations antérieures et ont décidé d'un ensemble de mesures à prendre, notamment l'approbation d'un plan de travail annuel⁴. Cette décision est conforme à une recommandation du Bureau des services de contrôle interne⁵. Ils ont également examiné les moyens de renforcer encore un tel plan de travail par une démarche commune de détermination des coûts, entre autres choses.

B. Amélioration de la durabilité des pratiques de gestion dans le système des Nations Unies

11. Le Groupe a fait progresser l'application pratique du principe d'une organisation qui serait neutre sur le plan climatique et la notion d'achats responsables dans l'Organisation. Après avoir examiné les réalisations dont il est fait état plus bas, les hauts fonctionnaires ont décidé de fusionner le travail de la gestion climatiquement neutre aux Nations Unies et des achats responsables, au sein d'un groupe unique, sur la gestion durable dans le système des Nations Unies. Les directives que ce Groupe a énoncées sont énoncées plus bas.

1. Vers la neutralité climatique

12. En octobre 2007, le Conseil des Chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination a approuvé une déclaration visant à rapprocher l'Organisation des Nations Unies d'une situation où elle serait climatiquement neutre, déclaration dans laquelle les chefs des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont décidé qu'en 2009 ils procèderaient à une estimation des émissions de gaz à effet de serre, s'efforceraient de réduire ces émissions autant que possible et analyseraient les conséquences financières et les modalités budgétaires – notamment en consultant leurs organes directeurs au besoin – qui résulteraient de l'achat de moyens de compenser les émissions de carbone afin de réaliser ultérieurement la neutralité climatique.

13. Le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement et la facilité au PNUE pour une ONU durable ont appuyé le système des Nations Unies dans ses efforts. En particulier, les réalisations suivantes ont été obtenues :

a) Un réseau d'interlocuteurs sur la neutralité climatique et un site Internet d'échange des connaissances s'y rapportant, qui sert également de plateforme pour l'échange de données d'expérience⁶, a été créé dans l'ensemble du système des Nations Unies pour faciliter le passage à la neutralité climatique de façon coordonnée;

³ Voir le rapport de la quinzième réunion des hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement (EMG/SOM.15/02) que l'on consultera à l'adresse suivante : <http://www.unemg.org>.

⁴ Ibid.

⁵ Evaluation par le Bureau des services de contrôle interne de l'application par le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement de l'engagement pris, le 2 juin, par le Secrétaire général de rapprocher les Nations Unies de la neutralité climatique (Tâche No. IED-09-002), page 33.

⁶ <http://www.unem.org/climateneutralun/>.

b) Une méthode commune de calcul des émissions de gaz à effet de serre a été mise au point, et on s'est mis d'accord sur une frontière minimale de l'empreinte écologique des Nations Unies, facilitée par l'adoption d'instruments communs pour le calcul des émissions (le calculateur des émissions de gaz à effet de serre des Nations Unies et l'interface des Nations Unies avec le calcul des émissions de carbone de l'Organisation de l'aviation civile internationale), la formation et l'ouverture d'un guichet de dépannage;

c) Des directives ont été élaborées sur les moyens de parvenir à ces réductions des émissions (réunions « vertes », efficacité énergétique dans les bâtiments et guide rapide sur la réduction des émissions notamment) avec l'adoption d'une méthode administrative commune pour l'achat des contreparties de carbone par les organismes qui sont en mesure d'y procéder.

14. Un rapport détaillé sur les activités du système des Nations Unies vers la neutralité climatique a été distribué à l'occasion de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2009 à Copenhague⁷. Ce rapport s'inspire des inventaires des émissions et autres informations sur l'application de l'engagement de neutralité climatique présentés par les membres du Groupe de la gestion de l'environnement.

15. A leur quatorzième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont noté que les effets, sur le changement climatique, des émissions par l'aviation, de gaz autres que le dioxyde de carbone étaient mal connus. Ils ont donc décidé de ne tenir compte pour le moment que des effets du dioxyde de carbone. L'Organisation de l'aviation civile internationale et le PNUE ont été invités à convoquer une réunion d'experts, qui seraient choisis notamment sur les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC); cette réunion sera chargée de donner de nouvelles directives sur la question d'un indicateur quantitatif approprié pour calculer les effets des émissions de gaz à effet de serre dues au transport aérien.

16. Une évaluation a été faite par le Bureau des services de contrôle interne sur la mise en œuvre, par le secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement, de l'engagement pris par le Secrétaire général de rapprocher l'Organisation des Nations Unies de la neutralité climatique. Le rapport contient neuf recommandations (qui s'adressent à des degrés divers au PNUE, au secrétariat et au Secrétaire général) afin d'améliorer le soutien à l'engagement de neutralité climatique et à sa mise en œuvre au secrétariat du Groupe de la gestion de l'environnement. Le rapport souligne notamment qu'il faut résoudre diverses questions méthodologiques relatives à l'établissement des inventaires de gaz à effet de serre, réfléchir attentivement à la réduction des émissions, notamment résultant des voyages – principale source d'émissions pour les Nations Unies – et à la nécessité d'un engagement ferme de l'administration en faveur de la formulation d'une stratégie précise et d'une répartition des responsabilités pour obtenir des résultats.

17. Le système des Nations Unies a fait des progrès appréciables et il apporte une contribution remarquable aux efforts que font collectivement les membres du Groupe de la gestion de l'environnement, mais le passage à la neutralité climatique nécessite un travail constant au sein du système des Nations Unies, conclusion exprimée à la fois par le groupe de gestion des problèmes et par le Bureau des services de contrôle interne. En effet, le problème se pose à l'échelle du système, et c'est une conclusion qui découle également de l'expérience acquise par certains membres du Groupe de la gestion de l'environnement, comme la Banque mondiale, qui travaille depuis quelques années déjà sur la question de la neutralité climatique.

2. Achats responsables

18. Le Groupe de la gestion de l'environnement a établi, en 2007, un groupe de gestion des problèmes sur les achats responsables et l'a chargé de travailler en coopération étroite avec le réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion. Ainsi, une étroite collaboration s'est nouée avec le réseau achats de ce Comité, qui a rempli la fonction de groupe de gestion des problèmes sur les achats responsables, avec les résultats suivants :

a) Le principe des achats responsables a été adopté comme règle constante dans la stratégie d'harmonisation des règles appliquées par les Nations Unies. Le travail du réseau achats est accompli avec l'aide de la facilité du PNUE pour une Organisation des Nations Unies durable;

⁷

<http://www.unem.org/sustainableun/UNperformance/2008Greenhousegasemissions/tabid/2010/language/fr-FR/Default.aspx>.

b) Les instruments, les directives, les manuels et les études de cas ont été diffusés sur Internet, et notamment sur le portail du « Marché mondial des Nations Unies », à l'intention des spécialistes des achats et des fournisseurs⁸;

c) La formation, qui comprend un cours modulaire sur les achats responsables, a été mise en place; les matériaux d'enseignement sont disponibles en ligne en anglais et en français, et une aide spéciale est fournie aux organismes des Nations Unies sur les questions que posent les achats responsables (par exemple notifications aux soumissionnaires et élaboration d'une politique des achats responsables).

19. Des efforts menés en commun ont également facilité l'établissement d'un rapport du Secrétaire général, par les soins de la Division des achats des Nations Unies, sur les achats responsables, pour donner suite à une demande expresse de l'Assemblée générale. Ce rapport⁹ donne des informations sur la notion d'achats responsables, les critères qui s'y appliquent et son impact sur les pays en développement et les pays à économie en transition. D'autres travaux sur les achats responsables seront menés en fonction du rapport et de l'examen de celui-ci par l'Assemblée générale.

3. Une approche cohérente de la gestion durable des Nations Unies

20. Lors de leur quinzième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont souligné que ce qui était fait pour appliquer le principe d'une ONU verte passait par exemple par des achats responsables et devait s'inscrire dans des processus intergouvernementaux ainsi que dans les structures de gestion interne et de fonctionnement des organismes des Nations Unies. On a souligné qu'il fallait créer des capacités parmi les fournisseurs des pays en développement pour qu'ils apprennent les méthodes des achats responsables étant donné les conséquences pour les fournisseurs de biens et de services auxquels s'appliquent les directives sur les achats responsables. On a également soulevé la question de l'efficacité énergétique et d'une économie à faible consommation de carbone.

21. Les hauts fonctionnaires ont décidé de fusionner les groupes de gestion des problèmes portant sur la neutralité climatique des Nations Unies et sur les achats responsables, pour ne former qu'un seul groupe de gestion des problèmes, sur la gestion durable dans le système des Nations Unies, pour une période de deux ans. Ils ont accueilli avec satisfaction l'aide apportée par la facilité du PNUE pour une ONU durable au travail du groupe, et ont demandé à celui-ci d'utiliser les possibilités de la coopération en cours avec le Comité de haut niveau sur la gestion et avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, et de s'appuyer sur le travail déjà fait par ce Comité sur la gestion des locaux, les achats, l'informatique, les voyages, la finance et le budget, notamment en :

a) Organisant une coopération continue entre les membres du Groupe de la gestion de l'environnement sur l'application de la déclaration du Conseil des chefs de secrétariat pour coordination sur le passage progressif de l'ONU à la neutralité climatique, en particulier en :

- i) Facilitant l'adoption d'une méthodologie commune d'établissement des inventaires de gaz à effet de serre et en suivant les performances à l'aide d'un système d'établissement de rapports et d'un système de surveillance en ligne ayant des liens appropriés avec le progiciel de gestion intégré;
- ii) Aidant à élaborer des stratégies de réduction des émissions dans chaque organisme d'ici à la fin de 2010, notamment s'agissant des voyages, en dehors de l'approche commune sur les réductions des émissions applicable dans l'ensemble du système des Nations Unies;
- iii) Etudiant les modalités d'achat groupé des compensations des émissions de carbone;

⁸ www.unep.fr/scp/sun et www.ungm.org/sustainableprocurement. Parmi ces instruments figurent : un guide des achats à l'intention des spécialistes des achats et des responsables des installations et des locaux, sur l'éclairage; cinq directives par produit à l'intention des spécialistes des achats des Nations Unies (sur l'informatique, le mobilier, les produits et services de nettoyage, la papeterie et les véhicules), et on en prévoit cinq autres d'ici la fin de 2009; un guide des réunions « vertes » (en collaboration avec la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications); un manuel des achats pour les éco-étiquetages (en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets); sept monographies sur les achats responsables des organismes des Nations Unies; un guide des Nations Unies sur les achats responsables, qui sera terminé en octobre 2009.

⁹ Rapport global sur les activités d'achat des Nations Unies : rapport du Secrétaire général : additif : achats responsables (A/64/284/Add.2).

b) Elaborant, en coopération avec le réseau achats du Comité de haut niveau sur la gestion, des services d'appui pour l'intégration des pratiques d'achats responsables dans le système des Nations Unies conformément à une définition et une méthode communes des Nations Unies¹⁰, notamment en :

- i) Organisant la formation des services demandeurs d'achats et les spécialistes des achats, et en parachevant un module de formation en ligne;
- ii) Analysant les succès et les pratiques optimales en matière d'achats responsables dans l'ensemble du système;
- iii) Continuant l'élaboration de moyens pratiques d'achats responsables, notamment les directives relatives aux produits;
- iv) Mettant à jour le chapitre relatif aux achats responsables du manuel des spécialistes des achats;
- v) Encourageant une prise de conscience de l'impératif de durabilité, dans les milieux d'affaires, par des séminaires, à l'intention des entrepreneurs, organisés en collaboration avec le Pacte mondial des Nations Unies;

c) Etudiant comment la gestion responsable peut être développée dans le système des Nations Unies notamment en recensant les options possibles pour le développement du système de gestion responsable, en tant que partie intégrante des progiciels de gestion intégrés.

C. Amélioration de la cohérence de la programmation des activités environnementales dans le système des Nations Unies, et prise en compte systématique des préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels

22. Le Groupe de la gestion de l'environnement, au cours de l'année écoulée, a commencé à travailler à une plus grande cohérence des activités environnementales dans le système des Nations Unies, et notamment à la prise en compte systématique des préoccupations environnementales dans les programmes sectoriels. Ces processus ont retenu en priorité les cibles en matière de diversité biologique après 2010, la question des sols dans le système des Nations Unies, et la transition vers une économie « verte », comme on le montre ci-après.

1. Appui au processus de définition des cibles pour la diversité biologique après 2010

23. A leur quatorzième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont examiné une proposition de la présidence de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique de l'époque, tendant à ce que le Groupe apporte sa contribution à la célébration de l'année internationale de la diversité biologique, aux délibérations de la session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue sur ce sujet en 2010 et à la procédure, définie par la Convention, de la formulation, pour la période après 2010, d'une stratégie et de cibles en matière de diversité biologique¹¹.

24. Le Président du Groupe a convoqué des consultations techniques à Nairobi en février 2009 pour examiner comment il pourrait apporter une contribution à la fixation des cibles en matière de diversité biologique pour la période après 2010¹². Conformément à l'accord dégagé durant ces consultations, le Président a écrit aux membres du Groupe pour proposer l'établissement d'un groupe de gestion des problèmes sur ce sujet. Ce groupe est composé de spécialistes désignés par les organismes et par des observateurs du Bureau de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'un certain nombre d'experts de la diversité biologique.

25. A sa première réunion, qui a eu lieu au siège de l'UNESCO à Paris le 8 avril 2009, le groupe de gestion des problèmes a décidé de présenter son apport sous la forme d'un rapport sur la contribution du système des Nations Unies à la formulation des cibles relatives à la diversité biologique après 2010. Ce groupe a également fixé la portée, la structure et les modalités du travail à effectuer, sous forme d'un plan de travail, d'une esquisse de rapport, d'une formule pour la collecte de l'information, de

¹⁰ Ibid.

¹¹ Voir le rapport de la quatorzième réunion des hauts fonctionnaires (EMG/SOM.14/02) à l'adresse : <http://www.unemg.org>.

¹² Voir le rapport de la réunion technique du Groupe de la gestion de l'environnement, Nairobi, février 2009 (EMG/TM-1/02) à l'adresse : <http://www.unemg.org>.

directives pour les communications et de la structure d'un espace de travail Internet pour le groupe¹³. Celui-ci a également décidé que le rapport inclurait :

- a) Un exposé des aspects des stratégies, programmes, plans et initiatives des membres du Groupe de la gestion de l'environnement relatifs à la diversité biologique;
- b) Une perspective, à l'échelle du système des Nations Unies, sur le processus de fixation de cibles en matière de diversité biologique après 2010;
- c) Certains domaines dans lesquels les programmes et initiatives de collaboration sont en cours de réalisation et le repérage des domaines où une coopération renforcée serait justifiée.

26. Les membres du groupe de gestion des problèmes ont apporté la contribution de leur organisme à la confection d'un modèle d'enquête sur les cibles en matière de diversité biologique après 2010 sur Internet, portant sur leur contribution à la réalisation de ces cibles et des propositions relatives à des objectifs, cibles et indicateurs sectoriels (c'est-à-dire la contribution de leur organisme en fonction de son mandat). Une équipe de rédaction du groupe de gestion des problèmes composée de représentants des principaux organismes chargés de préserver la diversité biologique et des secrétariats des principaux accords multilatéraux sur l'environnement a été constituée pour commencer à réunir les éléments du rapport et à le rédiger en fonction de l'information recueillie et analysée par les membres du groupe. Le Centre mondial de surveillance du PNUE pour la conservation a été chargé par le secrétariat du Groupe d'apporter un appui technique au groupe de gestion des problèmes dans l'établissement de son rapport.

27. A leur quinzième réunion, les hauts fonctionnaires ont autorisé le groupe de gestion des problèmes à parachever son rapport, qui a ensuite été soumis par le Président du Groupe de la gestion de l'environnement au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour la formulation des cibles relatives à la période après 2010. Le processus a inclus la quatorzième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et la troisième réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée chargé d'examiner la mise en œuvre de la Convention, qui auront lieu en mai 2010. Les hauts fonctionnaires ont également décidé que le rapport final serait présenté à la session extraordinaire que l'Assemblée générale va consacrer à la diversité biologique et à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en 2010.

2. La question des sols dans le système des Nations Unies

28. A leur quatorzième réunion, les hauts fonctionnaires du Groupe de la gestion de l'environnement ont examiné une proposition du secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, afin de dégager une réponse cohérente, à l'échelle du système, à la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Convention¹⁴. La Commission du développement durable, à sa dix-septième session, le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE, à sa vingt-cinquième session, et l'Assemblée générale ont également adopté des décisions et des résolutions appelant les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre une démarche cohérente face à la désertification et aux problèmes de la dégradation des sols.

29. Le Groupe a donc décidé de tenir une série de consultations techniques, notamment une réunion technique, à Nairobi, en février 2009, et une consultation informelle sur la question des sols en avril 2009 à New York afin de définir, dans le cadre du Groupe, les modalités et les attentes d'un réseau d'action, à l'échelle du système des Nations Unies, sur l'utilisation viable à terme des sols. Durant ces consultations, les activités individuelles et collectives, les plans, les liens programmatiques des organismes avec le plan stratégique de la Convention sur la lutte contre la désertification, et la justification scientifique et politique d'un processus collectif, sur la question des sols, ont été examinés par le Groupe. Une série de questions importantes et urgentes relatives aux sols qui pourraient profiter à la fois d'une coopération thématique et ciblée et d'une application accélérée du plan stratégique décennal a été dégagée. Les conceptions stratégiques, des recommandations en matière de suivi et un plan de travail pour le Groupe, sur la question des sols, ont été proposés et sont consignés dans le rapport de la réunion consultative¹⁵.

¹³ Voir le rapport de la première réunion du groupe de gestion des problèmes (EMG/IMG2010-1/02) à l'adresse : <http://www.unemg.org>.

¹⁴ ICCD/COP(8)/16/Add.1.

¹⁵ Rapport de la consultation informelle sur les sols du Groupe de la gestion de l'environnement, New York, mai 2009 (EMG/L-M-1/03) à l'adresse suivante : <http://www.unemg.org>.

30. A leur quinzième réunion, les hauts fonctionnaires ont décidé, pour donner suite aux recommandations des consultations, d'établir un groupe de gestion des problèmes pour une période de deux ans. Ce groupe proposerait des options en vue d'une contribution cohérente du système des Nations Unies à la solution du problème des sols, et notamment en vue de la mise en œuvre du plan stratégique décennal. Ils ont également prié le groupe de préparer un rapport pour une réponse rapide à l'échelle du système des Nations Unies sur les terres arides, mettant en avant l'importance de ces terres au regard de questions nouvelles inscrites au programme international en matière d'environnement, notamment le changement climatique, la sécurité alimentaire et les établissements humains, avec des options pour un suivi, afin qu'ils les examinent à leur seizième réunion. Une manifestation parallèle a eu lieu lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification afin d'étudier de nouveaux moyens de faire avancer le processus dans les institutions, avec les partenaires du secteur privé et avec les milieux scientifiques et dirigeants.

3. La transition à une économie verte dans le changement environnemental mondial

31. Les préoccupations au sujet de changements environnementaux sans précédent et de leurs conséquences, potentiellement négatives, pour le développement économique et social ont été reconnues à la quinzième réunion des hauts fonctionnaires, quand ceux-ci ont dit que le système des Nations Unies devait s'adapter avec cohérence aux besoins des Etats Membres à cet égard. L'idée d'une transition à l'économie verte se présentait comme une réponse au changement environnemental et ouvrait la voie de la reprise économique et du développement durable, mais cette notion devait être intégrée dans divers secteurs de la société, et pas seulement les secteurs financiers et économiques.

32. Les hauts fonctionnaires ont accueilli avec satisfaction le travail du Groupe des Nations Unies sur le développement, qui a préparé une note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et des partenaires d'exécution, sur la prise en compte systématique de la durabilité environnementale dans l'analyse par pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils ont rappelé la déclaration interinstitutions, en date du 25 juin 2009, sur l'économie verte, affirmant que le passage à l'économie verte pouvait créer de nouvelles industries dynamiques et des emplois de qualité et favoriser une élévation des revenus tout en atténuant les effets du changement climatique ou s'y adaptant, et en mettant un terme à la dégradation de la biodiversité biologique. Les hauts fonctionnaires avaient connaissance des initiatives communes de crise du Comité de haut niveau sur les programmes et en particulier du groupe 4 sur l'économie verte, qui venaient s'ajouter à la nouvelle donne « verte » mondiale proposée par le PNUE.

33. Les hauts fonctionnaires ont dit que les efforts faits pour assurer la transition à une économie verte devaient aller au-delà d'une action de crise et viser le développement à plus long terme. Manifestement, il fallait introduire une plus grande clarté dans les messages que diffusait l'ONU, dans les conseils qu'elle donnait aux pays sur l'économie verte, et sur la relation entre cette notion et leurs propres initiatives en matière d'environnement et de développement, comme les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il fallait également présenter et élargir la justification économique d'un investissement à court terme et à long terme dans l'environnement. Les réponses données devaient être modulées en fonction des caractéristiques sociales et écologiques des pays et des régions.

34. Les hauts fonctionnaires se sont réjouis de ce que le PNUE fait actuellement avec ses partenaires, pour préparer un rapport qui présenterait la justification économique de l'économie verte et soulignerait le rôle important des gouvernements dans la marche vers une telle économie, et ils ont également approuvé ce qu'il faisait pour préparer une série de rapports sur l'économie de la diversité biologique et des écosystèmes. Comme le système des Nations Unies s'intéresse à de très nombreux secteurs à la fois, comme la finance, la santé publique et l'agriculture, ils ont dit que le système était dans une position unique pour apporter la justification de fond du concept d'économie verte et le mettre en œuvre.

35. Les hauts fonctionnaires ont décidé, dans le contexte du changement environnemental mondial en cours, de déterminer comment le système des Nations Unies pourrait aider de façon plus cohérente les pays à passer à une économie verte. Ils ont également décidé de travailler à l'émission des messages communs et cohérents sur les mesures nécessaires pour soutenir la transition. En outre, ils ont décidé de préciser le mandat, la procédure, le budget et le calendrier d'un groupe de gestion des problèmes qui traiterait de cette question et prié le secrétariat du Groupe de communiquer par voie électronique avec ses membres au cours des trois prochains mois pour convenir du mandat de ce groupe de gestion des problèmes.

D. Amélioration de la cohérence de la prise en compte systématique des questions d'environnement dans les activités opérationnelles du système des Nations Unies au niveau du pays

36. Ce travail est encore à ses débuts et devrait être approfondi en consultation avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. La question à l'examen est celle des garanties économiques et sociales dans le système des Nations Unies.

1. Consultations sur les garanties environnementales et sociales dans le système des Nations Unies

37. Les membres du Groupe se sont réjouis de la possibilité qui leur a été donnée de se consulter sur une approche commune de la question des garanties environnementales et sociales dans le système des Nations Unies, dans le cadre plus général des normes fiduciaires. Les membres du Groupe ont estimé que si, isolément, les organismes élaboraient bien des garanties environnementales et sociales qui étaient appliquées dans leurs politiques et opérations, le système des Nations Unies aurait tout à gagner à une approche commune s'inspirant notamment des normes et directives existant par exemple à la Banque mondiale. Le PNUE et la Banque mondiale se sont déclarés prêts à contribuer à un débat approfondi sur la question lors des prochaines réunions du Groupe.

38. Les membres du Groupe ont estimé que la question devrait être de nouveau examinée, notamment dans ses rapports avec les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et avec une décision sur le suivi au niveau technique. De nouveaux débats sur la question, notamment sur l'obtention du concours des organismes des Nations Unies à son application, ont été consignés dans une note d'orientation sur la durabilité environnementale, préparée par le Groupe des Nations Unies pour le développement¹⁶. Il fallait également examiner l'importante question de savoir quelle devait être la portée de ces directives, aussi bien pour ce qui est de leur couverture (dimensions des questions environnementales et sociales) que de leur application (politiques, programmes, projets et partenaires).

39. A leur quinzième réunion, les hauts fonctionnaires ont accueilli avec satisfaction la recommandation de la réunion technique du Groupe sur les possibilités d'améliorer les garanties sociales et environnementales dans le système des Nations Unies et sur les avantages potentiels d'une démarche commune au regard de ces garanties, pour les politiques et opérations du système. Ils ont estimé qu'un processus exploratoire consultatif était nécessaire et ont accueilli avec intérêt la contribution de la Banque mondiale à un tel processus. Ils ont donc demandé au Président du Groupe de la gestion de l'environnement de préparer, en consultation avec ses membres, avec le Groupe des Nations Unies pour le développement et avec le Comité de haut de niveau sur la gestion, pour examen par le Groupe, un rapport sur les options qui se présentaient pour la mise au point d'une méthode possible, à l'échelle du système, pour aborder la question des garanties environnementales et sociales sur la base d'un examen des politiques et directives existantes.

¹⁶ Note d'orientation à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et des partenaires d'exécution sur la prise en compte systématique de la durabilité environnementale dans l'analyse de pays et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, préparée par l'équipe de travail sur la durabilité environnementale et le changement climatique présidée conjointement par le PNUE et par le PNUD dans le cadre du groupe de travail sur les questions de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui sera examinée, pour adoption, par ce dernier (voir http://www.undg.org/docs/10662/ES_GuidanceNote_FINAL.pdf).